



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

enfants accueillis

Question écrite n° 13445

### Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le domicile légal des enfants accueillis par des assistants familiaux du service de l'enfance. En effet, ce domicile correspond aujourd'hui à l'adresse de l'unité territoriale dont ces enfants dépendent. L'association des familles d'accueil du Rhône s'alarme de cette situation qui conduit à une plus grande marginalisation de ces enfants et peut poser des difficultés dans leur vie quotidienne. Les familles d'accueil souhaitent notamment être légalement destinataires de toute correspondance concernant ces enfants. Il lui demande ainsi de préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrice Verchère](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13445

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 décembre 2007, page 8148

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)